

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Régulièrement convoqué
le 24/06/2025

Le jeudi 3 juillet 2025 à 14h30, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

*Faisant suite à l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 17 juin 2025, régulièrement convoquée le 11/06/2025, la présente séance s'est tenue sans condition de quorum.*La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté Messieurs Christophe PILCH, 2^e vice-président et Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.

Objet : Présentation du rapport annuel 2024 du délégataire exploitant le service public de transport urbain de voyageurs d'Artois Mobilités (Point 10)

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ;
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Christophe PILCH
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Daniel KRUSZKA.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER
CAHC : ; M. Steeve BRIOS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Philippe KEMEL
CALL : M. Pierre CHÉRET ; Mme Martine CHWICKO.

RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
20Nombre de titulaires
présents :
6Nombre de suppléants
présents :
1Nombre de suppléants
votants :
1Pouvoir(s) :
2Nombre total de
votants :
9Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC :
CALL :

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Bertrand LELEU ; M. Jacques SWITALSKI ;
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Bernard DELIERS M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Suppléances : M. Pierre CHERET a donné pouvoir à M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à M. Christophe PILCH ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaetan VERDOUCK.

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPAccusé de réception du
contrôle de légalité

Le : 04/07/2025

Publication

Le : 04/07/2025

Certifié exécutoire
Le 04/07/2025

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Présentation du rapport annuel 2024 du délégataire exploitant le service public de transport urbain de voyageurs d'Artois Mobilités

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1 du CGCT ;

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

Vu l'avis de la commission des usagers des services publics locaux, réunie le 6 juin 2024 ;

Considérant que le rapport d'activité du délégataire doit être présenté devant la commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL), pour avis consultatif, puis auprès des membres du comité syndical ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article Unique : CERTIFIE que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2024 a été présenté à l'assemblée délibérante d'Artois Mobilités réunie le 17 juin 2024.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 3

Contre : 0

Fait et délibéré le 03 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

